



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

[christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr](mailto:christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr)

Lille, le

**Objet :** Avis du CRHH des Hauts-de-France sur le PDALHPD 2023-2029 de l'Aisne présenté en bureau du CRHH le 25 mai 2023

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation, le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur les projets de plans départementaux d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Le PDALHPD 2023-2029 de l'Aisne a été présenté au bureau du CRHH du 25 mai 2023.

Ce nouveau PDALHPD s'inscrit dans la continuité des actions engagées dans le plan précédent et renforce les actions de lutte contre les expulsions locatives, contre le logement indigne et la précarité énergétique. La stratégie de mobilisation des différents acteurs de l'accompagnement social de ce nouveau plan est cohérente et efficace. En s'appuyant sur le SIAO, ce PDALHPD permet un accompagnement dans le logement adapté aux besoins spécifiques des publics (en particulier du public souffrant de troubles psy). Il répond ainsi pleinement aux objectifs du plan quinquennal pour le logement d'abord et de la lutte contre le sans-abrisme.

Les membres du bureau ont apprécié la qualité du travail partenarial qui a prévalu lors de son élaboration, tant avec les bailleurs sociaux qu'avec la fédération des acteurs de la solidarité.

Ils se félicitent de la réelle mobilisation des opérateurs et du Département, et de la qualité des réponses apportées aux besoins des ménages et des territoires.

Suite à la présentation de ce projet, le bureau du CRHH a émis un avis favorable à ce document.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur adjoint,

Matthieu DEWAS